

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 4 février à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 24 janvier 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13
(dont 0 mandat)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD
Absents : Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU
Secrétaire : François GUILLOT
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Affiché le 6 février 2025

RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2025/2026 **(délibération n° 2025-02-01)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 offrant la possibilité d'autoriser des
adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les
heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre
jours,

Considérant qu'un changement de rythme scolaire doit être débattu en conseil d'école
et en conseil municipal,
Considérant qu'il convient de déposer le nouveau projet d'organisation de la semaine,
auprès du directeur académique, après avis de l'inspecteur de d'éducation nationale de
la circonscription, avant le 11 février 2025

Après débat, le conseil municipal, par un vote majoritaire (9 voix pour et
4 abstentions), décide de passer le rythme scolaire à 4 jours à compter de la rentrée
scolaire 2025/2026.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
François GUILLOT